
État des dons compris dans les objets à liquider, envoyé par le liquidateur général de la Dette, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

État des dons compris dans les objets à liquider, envoyé par le liquidateur général de la Dette, en annexe de la séance du 28 ventôse an II (18 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 646-647;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31447_t1_0646_0000_19

Fichier pdf généré le 23/01/2023

91

[Le distr. de Villefranche-sur-Saône, au présid. de la Conv., 24 vent. II] (1).

« Jaloux d'être compté dans le nombre des administrateurs qui poursuivent avec activité les ventes des biens des émigrés, nous t'adres-

[Résultats des ventes de biens d'émigrés, du 6 niv. au 9 vent. II].

Nb. d'acquéreurs ou de ventes	Noms des émigrés	Estimations	Adjudications	Différence avec adjudications
32	Les frères Dusauzey, les fils Vichy	175.208 liv.	430.865 l.	255.657 liv.

Nota. Il y a des ventes indiquées pour les 25, 26, 27 et 28 ventôse présent mois, le 5, 12 15 et 16 germinal prochain.

92

[Le cⁿ Cl. Robert, à la Conv., Paris, 26 vent. II] (2).

« Citoyens législateurs,

Plein de confiance en votre bonté et justice, le citoyen Claude Robert, soldat invalide âgé de 64 ans, à l'honneur de vous représenter qu'étant veuf depuis 13 mois et père de famille de trois enfants, tous trois au service de la République dont deux dans le bataillon du district de Bourbonne-les-Bains, Armée de la Moselle, et le troisième dans la gendarmerie, Armée du Nord, et qui est dans les hôpitaux avec un bras coupé; le dit Claude Robert ayant abandonné à ses trois enfants le peu de bien qui leur revenoit du côté de leur mère, consistant en vigne et maison; et comme ils sont absents du lieu étant aux armées, les vignes risquent de rester incultes, que l'on ne trouve personne à quelque prix que ce soit. En conséquence le citoyen Claude Robert n'étant que provisoirement à la maison nationale des Invalides quoique ancien par ordre du département, il a fait toute les démarches possible pour pouvoir obtenir une subsistance quelconque qui le mette à même d'avoir du pain en faisant valoir le peu de bien de ses enfants en attendant que son brevet de pension lui sera parvenu, mais comme il ne lui a pas été possible d'obtenir aucune chose dans aucun endroit où il s'est présenté, et que l'on remet de jour en jour, et surtout qu'il voit que le temps presse pour commencer un ouvrage qui devrait déjà estre fait, il sollicite de la bonté et de la bienfaisance de la Convention nationale un ordre tel qu'elle le jugera convenable, soit pour le ministre de l'Intérieur ou pour le département de Paris, pour qu'il retourne le plus promptement possible dans son pays pour travailler tout de suite à la culture des dites vignes; alors, Cito-

(1) C 294, pl. 982, p. 27. B^{tn}, 28 vent. Ann. patr., p. 1973.

(2) F10 331.

sons un tableau des ventes qui se sont faites en ce district depuis trois mois que nous avons été appelés dans cette administration.

Ces ventes sont réglées à présent de manière à ce qu'il y en aura tous les jours. Nos administrés n'ont pas peur des revenants, ils achètent avec empressement; ça va et ça ira. Vive la Montagne, Vive la République. S. et F. »

BOULOT, LÉZAUD, BAIVOLET (présid.), MARDUEL.

[Arrêté le 21 vent. II. Mêmes signatures]

yens législateurs, vous aurez encore une fois rendu un grand service à l'humanité. »

Claude ROBERT (soldat invalide à la Maison nationale).

Renvoyé au comité d'agriculture et de commerce (1).

93

COUTHON (2) annonce que les preuves de la conspiration arrivent de toutes parts; cette trame infernale, dit-il avoit des branches infinies dans les départements, aux armées, dans les sociétés populaires, et jusques dans les comités de surveillance; mais on tient tous les fils. (*La salle retentit d'applaudissements*). Que tous ces êtres immondes, couverts d'opprobre, d'immoralité et de crimes, ajoute COUTHON, cessent de concevoir des espérances coupables. La Convention n'a point prononcé un vaine mot, lorsqu'elle a dit que la vertu et la probité alloient être à l'ordre du jour. Les comités de salut public et de sûreté générale ont pris des résolutions vigoureuses, et ils espèrent qu'avec la puissance de la Convention et l'aide du peuple, ces résolutions seront exécutées. (*Vifs applaudissements*). COUTHON termine en annonçant que demain les comités réunis présenteront le décret et l'acte d'accusation contre Hérault et Simond (3).

94

Le liquidateur général envoie l'état des dons fait à la République dans les objets fournis à liquidation, et dont les titres ont été produits. Ces états offrent 37 maîtrises, 6 offices, 15 dé-

(1) Mention marginale, datée du 28 vent. et signée Ch. Cochon.

(2) Couthon serait intervenu à la fin de la séance. Voir aussi séance du 27 vent., n° 64.

(3) C. univ., 29 vent.; Mess. soir, n° 578; Rép., n° 89; C. Eg., n° 578; Mon., XIX, 730; Ann. patr., p. 1964; J. Sablier, n° 1206; J. Mont., p. 1030; Rép., n° 89; Débats, n° 545, p. 364.

comptes de pension, dont un de 4.442 l. 14 s. 1 d., et un de 9.625 l. et une pension de retraite de 89 l. 18 s., donnée par Hanriot, commandant de la garde parisienne (1).

95

Le citoyen Blaise, receveur du district de Port-Malo, offre une somme annuelle de 400 liv. pour l'entretien d'un cavalier (2).

96

La société sabotière de Moirax, district d'Agen, département de Lot-et-Garonne a fait passer à son district, en don patriotique, 117 chemises, 7 draps de lit, une nappe et trois serviettes; de plus, 13 chemises, une serviette, 55 livres 4 s. en numéraire, et 134 l. 10 s. en assignats, le tout envoyé au district ci-dessus pour les défenseurs de la patrie (3).

97

Le citoyen Marion, accusateur public du département de l'Ardèche, fait don à la patrie de la finance de juge au Pouzin, dont il étoit pourvu (4).

98

Dans une des dernières séances de ventôse, après l'admission des députés du département du Bas-Rhin, un membre a dit que les sans-culottes de ce département devoient fournir aux armées de la République environ 55.000 articles, tant en souliers, chemises et chapeaux, qu'en uniformes, pièces de toile, couvertures et manteaux, et une contribution volontaire de 900.000 liv. Il a ajouté que les citoyens députés du Bas-Rhin, présents à la barre, avoient fait la campagne de Vendée, quoique fonctionnaires publics, et que les forces que ce département avoit fournies avoient été organisées en cinq jours. L'un de ces citoyens, nommé Leteret, a sauvé de la rage des brigands un représentant du peuple et l'a quitté après l'avoir mis en sûreté, en lui laissant ignorer son nom (5).

PIÈCES ANNEXES

I

Annexe au n° 36

[Discours prononcé par le cⁿ Bousigues fils, administr. du distr. de Tarbes, 4 pluv. II] (6).

Citoyens,

Nous venons de prouver à tous les bas valets de la royauté que leurs maîtres sont des manne-

quins proscrits par les hommes vertueux et raisonnables: nous venons de prouver aux incrédules et aux fanatiques que la liberté s'affermir sur la chute des trônes, que son arbre sacré croît et se fortifie du sang impur des tyrans. Il étoit digne d'un peuple républicain d'établir une fête nationale à pareil jour, où la hache de la loi a fait tomber la tête du plus imbécile brigand de l'univers. Qu'il étoit intéressant le peuple de cette commune dans sa marche précipitée sur la place de la révolution, où il a consacré par une cérémonie auguste et civique, le triomphe de la vertu contre le crime. Assassins de l'espèce humaine, antropophages de la plus belle des révolutions, vos crimes n'obscurciront plus les beaux jours de la liberté; les théâtres de vos brigandages vont être fermés, et la trompette de la renommée ne proclamera les victoires de la République, que pour opérer votre mort, et affranchir toute l'Europe de la domination des prêtres, des nobles, des princes et des rois.

En effet, citoyens, est-il une preuve plus marquante de la foiblesse et de la malheureuse existence du despotisme, que ce mouvement extraordinaire que nous avons vu s'opérer dans toutes les cours, à la nouvelle de la mort du traître Capet. Ils ont senti, ces féroces potentats, que leur puissance ne consiste que dans la force des bayonnettes, que dans l'obéissance servile de leurs peuples: l'époque n'est pas éloignée, où le tocsin de l'insurrection sonnera dans toutes ces contrées qui offrent encore l'image affligeante de l'esclavage et de la misère; il aura suffi (j'en suis sûr) d'un trône renversé, pour abattre tous les autres. Les vices des rois sont par-tout les mêmes, par-tout ils se ressemblent en cruautés, et comme ils oppriment et garrotent les peuples avec des chaînes, les peuples à leur tour les écrasent par la force de la raison et de la liberté. Eh quoi! L'homme ne seroit-il sur la terre, que pour être le jouet éternel des caprices et des passions désordonnées de quelques brigands couronnés? Le laboureur ne prendroit-il sa charrue que pour alimenter leurs crimes, grossir leurs trésors? Non, citoyens, ces sanglantes Euménides ne sont que des calamités passagères, dont le ciel dans sa vengeance, a voulu affliger les mortels.

Illustres scélérats, divinités perdues de la Prusse et de l'Autriche, le tombeau de l'opinion est ouvert sous vos pas: l'humanité gémissante vous montre ses pleurs, vous fait entendre ses sanglots; les pères vous redemandent leur enfans massacrés, les mères traînent jusqu'à la porte de vos palais fastueux, les tristes haillons de la misère; le ciel même vous accuse. Frémissez de votre existence! La nature fit tous les hommes libres, la nature imprima dans leurs ames le sentiment sublime de l'indépendance, et si la royauté les a enchaînés au berceau, la raison et la philosophie vont les affranchir dans la maturité de leur âge. Ah comme la scène est changée depuis cinq ans! Une ancienne et puissante monarchie, ancree depuis les siècles sur le sol français, a disparu avec tous ses attributs, ses charmes mensongers: les richesses et les passions d'une noblesse insolente et corrompues ont émigré: les autels d'un clergé imposteur et ambitieux sont réduits en poudre, et la conjuration des despotes réunis a échoué à Dunkerque, à Toulon, à Lille et à Landau.

(1) Bin, 28 vent. (1^{er} supplt).

(2) Bin, 28 vent. (1^{er} supplt).

(3) Bin, 28 vent. (2^e supplt).

(4) Bin, 28 vent. (2^e supplt).

(5) Bin, 28 vent. (1^{er} supplt); M.U., XXXVIII, 9.

(6) Broch. 3 p. De l'Impr. républ., chez Delaloy, Tarbes (C 294, pl. 975, p. 11).